



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Sixième Commission

Point 161 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-quatrième session

Projet de décision

Élargissement de la composition de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

L'Assemblée générale, agissant sur recommandation de la Sixième Commission, décide de différer l'examen de la question de l'élargissement de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et de surseoir à toute décision à ce sujet jusqu'à sa cinquante-septième session, où elle s'en saisira au titre du point de son ordre du jour intitulé « Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-cinquième session ».

